

ADMINISTRATION  
RÉDACTION - PUBLICITÉ - IMPRIMERIE  
10, place Jean-Jaurès, 10  
SAINT-ÉTIENNE  
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95  
BUREAUX ET PUBLICITÉ  
PARIS, 18, rue Richelieu, Téléphone 39-58  
LYON, 28, quai Augagneur, Tél. Mancy 86-19  
BOULOGNE, 14, cours de la République, Tél. 22-25  
LE PUY, 35, place du Breuil, Téléphone 4-23  
VIENNE, 3, rue Teste-du-Baillet, Téléphone 3-58  
NANTES, 2, rue Jeanne-d'Arc, Téléphone 9-84  
VICRY, 11, rue Saint-Dominique, Téléphone 32-25  
La publicité est également reçue à l'Agence  
Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

1940 - 42<sup>e</sup> Année - N° 58

50 Centimes

## Communiqué officiel N° 351 DU 26 FÉVRIER (matin)

Activité accrue des éléments de contact sur plusieurs parties du front entre la Moselle et la Sarre.

## Les patrouilles allemandes ONT DÉPLOYÉ une plus grande activité Entre Vosges et Rhin, un détachement ennemi a été repoussé

Paris, 26 février.  
Le front, du Rhin à la Moselle, a été, hier, plus agité que de coutume.  
Les Allemands ont lancé des patrouilles plus nombreuses et plus mordantes que d'habitude et ont, d'autre part, repris leurs opérations de coups de main.  
L'activité des patrouilles allemandes s'est exercée sur presque tout l'ensemble du front et a été particulièrement marquée dans les secteurs de l'est de la Sarre, de la Nied et de l'ouest de la Sarre, c'est-à-dire dans tous les secteurs où les opérations sont toujours plus agitées que partout ailleurs.  
Les détachements allemands se sont approchés assez près des postes français, mais ils ne sont cependant pas venus au contact immédiat.  
Le coup de main qui a marqué la journée d'hier n'a pas été déclenché de nuit ou à l'aube, comme les opérations similaires précédentes. Il s'est produit sur la partie du front qui avait été assez calme, au cours des dernières semaines, en Alsace, c'est-à-dire entre les dernières pentes orientales des Vosges et le cours du Rhin.

Après une assez violente préparation de minnenwerfer, les détachements d'assaut allemands sont sortis de leurs positions et se sont approchés du poste visé. Mais toutes les dispositions avaient été prises du côté français, dès la chute de la première torpille lancée par les minnenwerfer, et les fantassins allemands, craignant de tomber dans une embuscade, ont fait rapidement demi-tour, abandonnant leur entreprise.

Dans les airs, l'activité de reconnaissance s'est poursuivie de part et d'autre.  
L'aviation britannique, outre sa tâche habituelle de surveillance des convois, en mer du Nord, a procédé à de nouvelles reconnaissances profondes au-dessus de l'Allemagne du Nord, survolant, notamment, tous les grands centres maritimes allemands, tant commerciaux que militaires : Helligoland, Borkum et Sylt, ainsi que Brème et Hambourg.

L'aviation allemande et l'aviation française se sont livrées à de multiples reconnaissances photographiques et missions d'information au-dessus des lignes.

L'aviation allemande a fait, notamment, porter son effort sur l'Alsace.

Ces opérations n'ont été marquées par aucun incident, malgré la présence de nombreux chasseurs, dans le ciel, pour assurer la protection des appareils de reconnaissance.

Dans les milieux militaires français autorisés, on dément catégoriquement l'assertion allemande suivant laquelle un appareil français aurait été abattu.



Le dressage d'un chien (Photo Keystone, visa 55.167.)

## M. ROOSEVELT A ACCEPTÉ de laisser poser une troisième fois SA CANDIDATURE à la présidence des Etats-Unis

Washington, 26 février.  
Le fait que M. Roosevelt a laissé poser sa candidature aux élections préliminaires de l'Etat de l'Illinois destinées à désigner le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, est interprété, dans les milieux politiques comme une preuve que le président est décidé à laisser poser sa candidature pour un troisième mandat.

Le délai pour retirer sa candidature expirait samedi 24 février, à minuit.

Une délégation économique italienne est partie pour Paris

Rome, 26 février.  
La délégation économique italienne à la Commission mixte franco-italienne chargée de la mise au point des échanges économiques entre la France et l'Italie est partie pour Paris.

Comme on le sait, cette commission se réunit périodiquement. La délégation italienne est conduite par le sénateur Gianini, directeur des accords commerciaux au ministère des Affaires étrangères.

## L'AGRESSION SOVIÉTIQUE CONTRE LES PAYS NEUTRES

## LES TROUPES FINLANDAISES REPOUSSÉES GLORIEUSEMENT les hordes d'invasion DE L'ARMÉE ROUGE



Des obstacles antitanks recouverts de neige (Photo Keystone, visa 53.761.)

Stockholm, 26 février.  
On dément de source finlandaise autorisée les nouvelles communiquées par les Soviétiques au sujet de la conquête des forts dans les environs de Björkoe, l'itinéraire et Pilsari.

Les forts de Björkoe se trouvent toujours aux mains des Finlandais.  
Les troupes finlandaises ont repoussé glorieusement les vagues d'invasion de l'armée rouge. Mais il est exact que les troupes russes se sont accrochées à Koiwisto sans que cela puisse gêner les fonctionnements des batteries de Björkoe.

Dans le nord de la Finlande, en un point dont le nom n'est pas précisé, les avions russes ont bombardé le cimetière et détruit la maison des morts.

Une alerte a eu lieu, ce matin, entre 10 h. 15 et 11 h. 35.

On a entendu quelques coups de mitrailleuses et des avions qui, par moments, semblaient se rapprocher.

En dehors de la zone des opérations, quelques points du sud de la Finlande et du nord, notamment Kajani, ont été bombardés.

D'après les renseignements reçus jusqu'ici, un civil a été tué et quelques autres blessés.

Le 23 février au soir, les Finlandais ont fait prisonniers deux lieutenants aviateurs russes, dont l'avion avait été forcé d'atterrir près de Sodanjyvä.

Au cours de leur interrogatoire ils déclarent que le 21 février à 11 heures, 30 avions soviétiques étaient partis de Mourmansk, six retournèrent peu après à Mourmansk, cependant que les autres continuaient leur chemin.

On a pu contrôler que sept de ces avions s'étaient dirigés vers

## La ville suédoise de Pajala A ÉTÉ BOMBARDÉE par sept avions soviétiques partis de Mourmansk



Première photographie du village suédois de Pajala, bombardé par les avions soviétiques. La manufacture de tissage de Pajala après le raid. (Photo N. Y. T., visa 56.433.)

Helsinki, 26 février.  
Le Grand Quartier Général finlandais donne des précisions intéressantes sur le bombardement du village suédois de Pajala, par des avions soviétiques.

Le 23 février au soir, les Finlandais ont fait prisonniers deux lieutenants aviateurs russes, dont l'avion avait été forcé d'atterrir près de Sodanjyvä.

Au cours de leur interrogatoire ils déclarent que le 21 février à 11 heures, 30 avions soviétiques étaient partis de Mourmansk, six retournèrent peu après à Mourmansk, cependant que les autres continuaient leur chemin.

On a pu contrôler que sept de ces avions s'étaient dirigés vers

Le Politiken, organe habituel du ministre des Affaires étrangères danois, M. Munch, écrit au sujet du discours prononcé par le ministre suédois, M. Per Albin Hansson :

« Ce sont de très graves paroles qui ont été prononcées par le premier ministre suédois pendant que les ministres des Affaires étrangères nordiques conféraient à Copenhague. »

Il a déclaré que le danger que courraient la Suède et le reste du Nord, ne pouvait être considéré comme hypothétique, mais comme tout à fait réel.

Il a déclaré qu'il exprimait l'accord le plus étroit entre les trois pays nordiques, pour maintenir l'inviolabilité de leur territoire.

Le capitaine H. Balfour, sous-secrétaire à l'Air, les accueillit et remit à leur chef, le commandant W. D. Van Vliet, un message de bienvenue du ministre de l'Air.

Leur nombre exact est un secret militaire. Ils portent l'uniforme ordinaire de la R.A.F. et le seul signe qui les distingue des aviateurs anglais est un galon à l'épaule portant le mot « Canada ». Tous sont dans une forme magnifique et, lorsque le bateau accosta, ils entonnèrent des chants joyeux dans lesquels ils ne cachent pas leurs sentiments pour Hitler.

Le commandant Van Vliet a déclaré à un représentant de la Press Association que ses hommes venaient de 146 localités différentes du Canada et qu'ils représentaient toutes les provinces canadiennes.

« Vingt pour cent d'entre eux, dit-il, sont des Canadiens français et ils ont particulièrement hâte d'aller en France. »

## La ville de Viborg est complètement détruite

Helsinki, 26 février.  
La ville de Viborg est complètement détruite, rapporte un correspondant particulier revenu de cette ville.

Cet homme, qui a participé à la guerre d'Espagne, déclare que les destructions de Viborg sont beaucoup plus importantes que celles qu'ont subies la plupart des villes espagnoles.

Le correspondant estime que ce sont surtout les bombardements aériens qui ont causé les destructions.

En outre, l'artillerie russe bombarde la ville toutes les nuits.

Naturellement, la population civile est entièrement évacuée.

On ne voit dans les rues que quelques patrouilles de la défense passive.

Au cours de la nuit dernière, les Russes ont essayé de faire descendre de nombreux parachutistes dans la région de Viborg et, en arrière de la ligne Mannerheim ; ils ont été capturés.

## Les bombardements aériens

L'activité aérienne soviétique.

## Les buts de la politique de guerre du Reich à l'égard des Scandinaves

Paris, 26 février.  
De Mme Geneviève Tabouis, dans l'Œuvre :

On apprend ainsi qu'il y a eu, à Berlin, le 23 février, de longues explications entre Hitler et les chefs de la Reichswahr, au sujet de l'affaire de l'« Altmark ».

Hitler a déclaré que tout ce qui venait de se dérouler justifiait entièrement sa politique qui consistait d'une façon d'une autre, à entraîner les Etats scandinaves, soit dans la guerre, à ses côtés, soit dans l'orbite économique du Reich.

Le Führer a été approuvé par les chefs de la Reichswahr lorsqu'il a déclaré que le but de la politique de guerre allemande dans le Nord doit être une action commune avec les Russes, contre la Norvège et la Suède. A moins, qu'il ne soit possible d'occuper des bases dans ces différents pays, avec l'agrément de leur gouvernement.

Le grand amiral Raeder a déclaré que ce seraient les bases aériennes antianglaises sur les côtes de Norvège et du Sud de la Suède, qui, au cours de la dernière phase de la guerre, décideraient de la victoire pour l'Allemagne.

L'Amirauté allemande, représentée à cette réunion, a ensuite attiré l'attention du Führer sur l'appréhension de ses experts de voir l'Angleterre devancer les projets du Reich en entreprenant des actions permanentes dans les eaux norvégiennes.

## Après le discours du Premier ministre de Suède

Stockholm, 26 février.  
Dans les milieux politiques suédois, on attire l'attention sur les passages suivants du discours du premier ministre de Suède :

1. La position neutre de la Suède, d'après le discours, reflète la volonté d'existence d'un peuple libre et indépendant, et signifie la décision du pays de se défendre, le cas échéant, les armes à la main.

2. La légitimité de cette position n'a jamais été mise en question dans le pays même, mais l'expression d'une opinion contraire, dans la presse étrangère, est sans influence sur nous.

3. En ce qui concerne la Finlande, la majorité écrasante du

## MINUTE !

Nous nous promettons, l'autre jour, de dire gentiment à nos amis les neutres que nous ne comprenons plus très bien leur position — et il faut avouer qu'aujourd'hui on comprend de moins en moins...

La libre Suisse, modèle des démocraties jusqu'à ce jour, interdit le livre Hitler m'a dit, d'Hermann Rauschning, sous prétexte qu'il ne plait pas au brave Adolf.

Quant à la Norvège, elle fait mieux : elle aide l'Allemagne à briser le blocus en faisant voyager dans ses eaux territoriales des bateaux de guerre du Reich chargés de prisonniers anglais.

On dirait vraiment que la leçon finlandaise laisse froids ses propres voisins... Et pourtant, il y avait eu auparavant, une leçon autrichienne, une leçon espagnole, une leçon tchéco et une leçon polonaise.

Certains neutres ont la tête dure. Ils l'auront peut-être moins lorsque les coups du Führer se tourneront contre eux.

JACQUES CLOËT.

## L'INCIDENT DE L'« ALTMARK »

## L'offre norvégienne D'ARBITRAGE

Copenhague, 26 février.  
Le docteur Koht, ministre norvégien des Affaires étrangères, actuellement à Copenhague en raison de la Conférence des Etats scandinaves, a reçu le représentant de l'Agence Reuter.

« Je regrette, naturellement, lui a-t-il dit, que la tradition d'amitié anglo-norvégienne ait été troublée par l'incident de l'Altmark. »

Interrogé sur le point de savoir s'il avait l'intention de commenter les allusions faites par M. Chamberlain à cet incident dans son discours de Birmingham, le ministre a déclaré :

« J'ai lu avec grand intérêt le discours de M. Chamberlain, mais je préfère ne pas faire actuellement de commentaires. J'espère vivement que les Anglais étudieront attentivement les diverses déclarations que j'ai faites au sujet de cette affaire, de manière à se rendre compte que la Norvège a fait de son mieux pour agir correctement. »

Le rédacteur diplomatique du « Times » commente cette visite, au cours de laquelle le ministre de Norvège a donné également au secrétaire d'Etat au Foreign Office des réponses verbales à plusieurs questions que celui-ci lui avait posées, il y a une semaine, au sujet des circonstances du passage de l'« Altmark », dans les eaux norvégiennes.

Le rédacteur diplomatique du « Daily Mail » déclare que : « Toute proposition d'arbitrage exigera un examen approfondi. »

On a l'impression à Londres, que des difficultés pourraient se présenter pour décider et convenir sur quels points un arbitrage pourrait être recherché.

Par ailleurs, le journal trouve « insolite » que le docteur Koht, dans son discours, ait cru devoir révéler à l'avance les intentions du gouvernement norvégien de s'adresser à un arbitrage avant que des ministres britanniques aient eu l'occasion d'examiner la réponse officielle de ce gouvernement.

## LES PREMIERS AVIATEURS CANADIENS ont débarqué en Angleterre

## Très prochainement, ils se rendront sur le front de France

Londres, 26 février.  
Les premiers équipages de la Royal Air Force canadienne sont arrivés aujourd'hui en Angleterre. Ils ont débarqué secrètement dans un port de la côte du Nord-Ouest et quelques instants plus tard, ils prenaient place dans un train spécial qui les emmenait vers un centre d'aviation du sud de l'Angleterre.

Quelques personnes seulement assistèrent à l'arrivée de ce premier contingent de l'aviation canadienne, composée d'hommes parfaitement entraînés (pilotes, navigateurs, mécaniciens). Parmi eux, des anciens combattants et aussi de très jeunes gens.

Leur nombre exact est un secret militaire. Ils portent l'uniforme ordinaire de la R.A.F. et le seul signe qui les distingue des aviateurs anglais est un galon à l'épaule portant le mot « Canada ». Tous sont dans une forme magnifique et, lorsque le bateau accosta, ils entonnèrent des chants joyeux dans lesquels ils ne cachent pas leurs sentiments pour Hitler.

Le commandant Van Vliet a déclaré à un représentant de la Press Association que ses hommes venaient de 146 localités différentes du Canada et qu'ils représentaient toutes les provinces canadiennes.

« Vingt pour cent d'entre eux, dit-il, sont des Canadiens français et ils ont particulièrement hâte d'aller en France. »

## Le roi George VI passe en revue les vainqueurs du « Graf-von-Spee »



Le roi et la reine d'Angleterre assistent au défilé des marins membres des équipages de l'Exeter et de l'Ajax, à Londres. (Photo Keystone, visa 56.286.)

### Les interventions de Marx Dormoy

M. Marx Dormoy, sénateur, maire de Montéon, a reçu les réponses suivantes relatives à plusieurs interventions auprès des Ministres compétents :

#### Les réquisitions dans les campagnes

Monsieur le Ministre et cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur certaines difficultés nées de la guerre, et en particulier de la réquisition dans les campagnes relatives à la viande, dans le département de l'Allier. J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intérêt de ces importantes questions ne m'a pas échappé et que je les fais actuellement étudier par mes services. Dès que les résultats de cet examen seront établis, je m'empresserai de vous les faire parvenir, et vous pouvez être assuré en tout état de cause que le bienveillant intérêt que vous portez à cette affaire ne sera pas perdu de vue. Veuillez, etc.

#### L'achat du bétail pour l'armée et le prix des avoines

Monsieur le Ministre, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une requête de la Fédération des Syndicats et Associations professionnels de l'Allier, tendant à la réduction d'achat du bétail pour les besoins de l'armée et à l'insuffisance des prix payés aux producteurs. J'ai l'honneur de vous informer que pour tenir compte d'une part de la hausse intervenue dans les transactions commerciales d'autre part, il est nécessaire d'établir pour tout le bétail une rémunération équitable au bénéfice des vendeurs, j'ai fixé par arrêté du 5 décembre de nouveaux tarifs d'achat. Ces prix ont été fixés aux taux suivants :

Première catégorie, 450 à 575 francs ; deuxième catégorie, 400 à 525 francs, s'appliquent aux 100 kilos vifs et sur l'ensemble du territoire ; de plus, il est prévu dans les deux catégories, des prix de qualité pouvant aller jusqu'à 100 francs les 100 kilos vifs. Ces prix sont plus élevés que ceux qui étaient pratiqués avant la guerre. Un mouvement de hausse plus accentué des cours ne se justifie pas dans les conditions économiques actuelles. S'il est utile par la hausse de ces prix, il est également dangereux de laisser s'élever les cours au-delà de ce qui est nécessaire à la production de la viande. D'autre part, il a été pris bonne note des desiderata exprimés relativement aux catégories de bétail dans la réalisation des contingents.

#### Camouffiez vos lumières

La Préfecture de la Nièvre communique : Le « Journal Officiel » du 23 février 1940 publie un décret relatif aux infractions commises en matière de défense passive, et dont l'article premier est ainsi conçu :

#### La solde mensuelle aux sous-officiers

Monsieur le Sénateur et cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les sous-officiers à la solde journalière des catégories non combattantes, par arrêté du 27 octobre 1939 Journal Officiel du 4 novembre 1939, et qui désiraient obtenir la solde mensuelle. J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'extension du bénéfice de la solde mensuelle à tous les sous-officiers a été envisagée, mais qu'une mesure aura pu être prise. Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

#### Un drame de l'ivresse

St-Amand (Cher), 26 février. Dans l'après-midi, vendredi deux réfugiés parisiens à Bourges, les nommés Armand Bourgeois, 38 ans, originaire de Lieusaint (Seine-et-Marne) manœuvre, habitant 27, boulevard St-Antoine, Paris (11<sup>e</sup>), père de cinq enfants, et Léon Tonneau, 46 ans, accompagnés d'un habitant de l'endroit, le nommé Maurice Reboux, dit Béguille, 18 ans, célibataire, après de très nombreuses libations se trouvaient dans un état d'ivresse. Invité par un de ses enfants à regagner son domicile pour dîner, Bourgeois entra dans une violente fureur et devint menaçant. Quelques instants après, Bourgeois vint chercher sa femme qui s'était réfugiée chez un voisin nommé Gaudry. Ce dernier, craignant les menaces de Bourgeois, crut sa vie en danger et tira sur l'ivrogne qui fut atteint à la jambe gauche. Transporté à l'hôpital de Bourges, Bourgeois dut subir l'amputation d'un membre.

#### Une auto volée est retrouvée en Mousse

Nevers. La gendarmerie était avisée qu'une auto avait été volée au préjudice de M. Train Delphin, soldat à Fourchambault. Cette voiture a été retrouvée abandonnée en bordure d'un canal de dérivation en Mousse. A l'intérieur, on a découvert une carte grise au nom de Train, une autre au nom de Changeur Louis, ainsi qu'un livret militaire à ce même nom. L'automobile a subi diverses détériorations et le réservoir était vide.

### L'anniversaire de la création de l'Ecole communale de Bessay

Bessay (Allier), 26 fév. Au lendemain de la création d'une nouvelle classe à l'école communale de filles, il convient d'indiquer que notre école publique peut célébrer actuellement l'anniversaire de sa fondation.

C'est, en effet, au mois de février 1786 qu'un arrêté a établi, dans le canton de Bessay, deux écoles primaires : une au chef-lieu et l'autre à Saint-Grand-Vaux. Il va sans dire qu'il s'agissait d'écoles mixtes. Notre école est donc arrivée, ce mois-ci, à la cent quarante-quatrième année de son existence. L'arrêté en question porte que les instituteurs recevront l'indemnité fixe par le département, soit dix l. de bié par mois pour chaque élève. Le département est invité à allouer une somme à l'instituteur de Bessay pour lui tenir lieu d'indemnité de logement et du jardin qui lui sont accordés par la loi.

Il faut dire, comme éclaircissement, que l'Administration municipale du canton tenait ses séances et avait établi ses bureaux dans l'ancien presbytère. Elle avait abandonné le jardin y adossé au jardin de la dite maison pour lui tenir lieu de traitement.

### Concours pour six assistantes sociales

Nevers. La Préfecture de la Nièvre communique : Un concours sera ouvert, à la Préfecture de Maine-et-Loire, le 11 mars 1940, pour six emplois d'assistantes sociales, à titre strictement temporaire. Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 2 mars 1940 inclus, à la Préfecture de Maine-et-Loire (Inspection départementale d'hygiène). Elles devront être accompagnées de pièces prévues par l'arrêté préfectoral portant ouverture du concours. Peuvent seules se faire inscrire les Françaises âgées de 21 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours. Cette limite d'âge est reculée d'un an pour les femmes mariées. Le concours aura lieu à la durée des services déjà accomplis dans une administration publique ou d'une année par enfant à charge.

### Concours pour six assistantes sociales

Le programme, les conditions du concours et la liste des pièces à produire seront communiqués aux intéressés, sur demande adressée à la Préfecture de Maine-et-Loire (Inspection départementale d'hygiène). Joindre 2 fr. pour la réponse.

### Conseils pour la culture du blé « Florence-Aurore »

Comité de guerre des anciens combattants de Guérgny. — Le Comité de guerre des A. C. de Guérgny a le plaisir de faire savoir qu'il a reçu plusieurs lettres de remerciement et tient à remercier les généreux donateurs qui apportent ainsi, avec leur appui pécuniaire, le témoignage de leur confiance. Tous les agriculteurs qui n'ont pas voulu suivre ces conseils n'ont pas réussi. Le blé « Florence-Aurore » doit être semé en terres riches, bien amendées, et préparées comme pour une terre à avoine. Il ne faut pas l'enfourer à plus de deux centimètres, deux centimètres et demi, ceci est très important, et si la terre est bien semée, il ne faut pas hésiter à passer un léger coup après ensemencement. Les engrais à employer sont absolument les mêmes que pour les blés d'automne ; il est même plus exigeant qu'eux. Il faut l'ensemencer très épais, à raison de 200 kilos au moins par hectare, et l'hectare, malgré la densité de son grain, car ce blé ne taille pas. Avant le semis, appliquer la fumure suivante à l'hectare : 400 kg de superphosphate ; 400 à 500 kg de chlorure de potassium ; 150 à 200 kg de nitrate de chaux ou ammoniacale ; 100 à 150 kg. Ensemencé dans ces conditions, même vers le 10 avril, on le récoltera entre le 20 et 25 juillet, car c'est un blé de 100 jours.

### LA VIE SPORTIVE

#### Par 24 points à 5 l'U.S. du Berry triomphe des Nivernais à Bourges

Belle partie jouée correctement par les deux équipes, on les jeunes Nivernais furent vaincus en deuxième mi-temps devant une ligne d'avants beaucoup plus lourde, étant composée presque uniquement par des militaires. Belle partie de l'équipe Nivernaise, avec mention spéciale à l'arrière. L'essai fut marqué par Martin, qui réussit à passer en flèche dans un paquet adverse et à plonger derrière les lignes. Cet essai marqué en bonne position fut bien ajusté par Lablé, qui le transforma.

#### Les Agendas 1940

de BUREAU et de ROCHE pour 1940. Ce qui dominait en lui, même ce triste humour dramatique de son existence, était le souci bien masculin de sauvegarder son amour-propre. Il appréhenda la façon dont Bettina allait former l'impression de son acceptation. — Sous quelle forme vas-tu répondre à cette lettre ? Je ne voudrais pas que ce monsieur, — J'irai le voir. Ne sois pas inquiet. J'agrandirai telle sorte que rien ne puisse te porter ombrage. Nous ne sommes pas des ennemis. — Il se sentit rassuré. Elle devina sa préoccupation, et malicieusement elle sourit. Ah ! Les hommes. — Elle pensa tout à coup que Gérard Dorval, c'était moins athlétique que Grégory avait peut-être d'autres qualités, et des conceptions moins mesquines et égoïstes et vaniteuses. Comme si leurs pensées s'étaient rencontrées, il dit : — Si Dorval avait posé la question, et je t'ai dit la vérité. — Oui, je le crois, mais j'ai souvent songé à la coïncidence de son départ vers l'Extrême-Orient avec l'annonce de notre projet de mariage. Est-ce certain qu'il n'en ait éprouvé aucune peine ? — Je l'ignore, je n'ai plus eu l'occasion de le revoir à cette époque. — Une femme sent ces choses-là. — Il est possible qu'il ait eu de la peine. Dans ce cas, il a été d'une discrétion dont tu n'as pas à te plaindre. Mais toi, est-ce la première fois que tu te poses cette question ? Tu me parais soudain en proie à un scrupule un peu tardif à l'égard de ton collègue et ami. — Il eut un accès de franchise. — C'est vrai. J'ai cru, en ce temps-là, que Gérard souffrait, même si n'avait pour toi que de l'amitié, mais je t'ai aimé Bettina, et ce sentiment ne pouvait être balancé par aucun autre. — Il ajouta d'une voix plus basse : — Je t'aime toujours d'ailleurs, seulement je ne te comprends pas. — Pour la procédure alla vite. Au procès, Grégory ne se présenta pas afin d'être immédiatement, par défaut, le perdant de cette pseudo-bataille, et il avait pris l'engagement de ne pas faire opposition à la décision du tribunal. — Pour les conditions matérielles de la séparation, il régla les frais du procès, et il offrit à Bettina de garder pour elle le mobilier qu'ils avaient constitué et dont il eût préféré se séparer comme d'une attache trop visible avec le souvenir de cette union éphémère ; par délicatesse aussi, il ne songea pas à y installer un jour une autre femme. — Mais Bettina refusa cette offre, elle accepta seulement qu'il vendît le mobilier et qu'ils en partageassent le produit. — Pendant l'instance, elle s'installa dans une chambre garnie, au Quartier-Latin, et ils ne se rencontrèrent que deux fois, par hasard, sur les boulevards, où ils échangeaient quelques paroles banales, et devant le Louvre où elle était allée se constituer pour son costume en vue du gala, car il s'agissait d'un ballet historique, et c'était un jour où Grégory avait assisté au Pont des Arts à une répétition de natation. — La deuxième fois, ils s'étaient fait aussitôt séparés par la foule. — Dans les rédactions parisiennes, on nota la séparation, puis le flot de la vie févreuse de la capitale la fit oublier, on n'en parla plus. (A suivre.)

# NEVERS ET LA RÉGION

### Le communiqué d'il y a 25 ans

L'armée belge a repris un petit élément de tranchée qu'elle avait un moment perdu. L'armée anglaise a, en Belgique, repoussé une attaque allemande et d'autre part, gagné une centaine de mètres sur la route de Fosses. L'artillerie allemande s'est montrée assez active dans la vallée de l'Alme, notamment l'après-midi. En Champagne, nos progrès se sont poursuivis. L'action continue dans la vallée de l'Alme, Aux Jumeaux-d'Ornes, nous avons détruit des abus de mitrailleuses ennemies. Nous avons gagné de nouveaux progrès au Bois-Brûlé.

### NEVERS

Etat civil. — Relevé du 26 février 1940. — Naissances : Roger Develle, rue de l'Eperon prolongé ; Micheline Robin, 34, rue du Commerce ; Cretin Oget, 1, rue de Paris. Publications de mariages : Lucien Lamartine, dessinateur industriel, 13, rue des Champs-Ferrands, et Jeanne Gutelle, couturière, 13, rue des Champs-Ferrands. Décès : Jean-Pierre Bernard, 4 jours, aux Grands-Champs ; Marie Chateau, 78 ans, sans profession, veuve de Louis Adam, 31, rue de la Barre ; François Bourdier, 63 ans, chaudronnier, époux de Françoise Laurent, 10, rue de l'Agrillon ; Louis Perrot, 57 ans, maçon, veuf de Louise Malle, rue de Paris, 1 ; Clémentine Augendre, 78 ans, sans profession, 1, rue de Paris ; Claude Duret, 76 ans, veuf de Marie-Louise Jaret, 9 bis, rue de l'Assile ; Marie-Louise Crochet, 78 ans, sans profession, veuve de Jean Giraud, rue Francis-Garnier prolongé.

### FOURCHAMBAULT

Tombe de la fête de la Saint-Louis. — Liste des numéros gagnants : 57 87 328 350 380 438 512 1013 1239 1462 1494 1435 1338 1361 1519 1603 1609 1615 1779 1934 1942 1945 3068 3176 3184 3086 2123 2143 2147 2175 2262 2424 2509 2532 2628 2635 2813 2905 2915 2922 2938 3022 3050 3083 3104 3164 3300 3245 3287 3289 3311 3340 3356 3424 3606 3644 3748 4001 4138 4255 4326 4382 4460 4499 4507 4513 4654 4692 4704 4781 4822 4920 4927 4947 4981 5014 5275 5103 5104 5167 5175 5186 5222 5237 5280 5423 5455 5530 5542 5553 5607 5852 5860 5870 5910 5925 5936 6008 6075 6079 6235 317 6343 6387 6446 6452 6573 6691 6728 6734 6735 6736 6739 6782 7260 7364 7390 7355 7540 7570 7586 7617 7702 7749 7392.

Le n° 7304 gagne la cuisinière ; le n° 5910 gagne le vélo ; le n° 5532 gagne la bicyclette ; le n° 2035 gagne le feu de vin rouge.

Distribution des lots à partir du mercredi 28 février, de 16 à 15 heures, chez M. Vénat, buvette, rue Gambetta.

Vaccination antivaricelleuse. — Le Maire de Fourchambault informe la population qu'une séance de vaccination antivaricelleuse aura lieu mercredi prochain 28 février, à 9 heures, à l'ancienne mairie.

Il rappelle que la vaccination antivaricelleuse est obligatoire, pour toutes les personnes n'ayant pas été vaccinées depuis moins de six ans, les enfants de 12 à 16 ans, et les adultes.

Etat civil. — Naissances : Lamand Odette, Suzanne, cité Jardin ; Haf Raymond, 9, rue Gambetta ; Chapius Sylvain, Paul, rue de l'Archevêché ; Raymond, 26, rue des Forgerons ; Dampierre Louis, Robert, 8, rue Benoist-d'azy ; Richard Christian, Louise, rue de Nevers.

Mariages : Dal Gobila Fidèle, poseur de voie, 23, rue de Nevers et Daury Gabrielle, domiciliée à Jout-sur-Aubois ; Pinon Jean-Louis, manœuvre, rue Roucheau ; roudin, 19 bis, rue Collier ; 16 et 15 fr. ; grosse poitrine, 16 et 15 francs.

Avis. — En raison de la fièvre aphteuse, la foire aux bestiaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, qui devait se tenir à Nevers, le 9 mars 1940, est interdite.

### COMITÉ DE GUERRE DES ANCIENS COMBATTANTS DE GUÉRGNY

Comité de guerre des anciens combattants de Guérgny. — Le Comité de guerre des A. C. de Guérgny a le plaisir de faire savoir qu'il a reçu plusieurs lettres de remerciement et tient à remercier les généreux donateurs qui apportent ainsi, avec leur appui pécuniaire, le témoignage de leur confiance. Tous les agriculteurs qui n'ont pas voulu suivre ces conseils n'ont pas réussi. Le blé « Florence-Aurore » doit être semé en terres riches, bien amendées, et préparées comme pour une terre à avoine. Il ne faut pas l'enfourer à plus de deux centimètres, deux centimètres et demi, ceci est très important, et si la terre est bien semée, il ne faut pas hésiter à passer un léger coup après ensemencement. Les engrais à employer sont absolument les mêmes que pour les blés d'automne ; il est même plus exigeant qu'eux. Il faut l'ensemencer très épais, à raison de 200 kilos au moins par hectare, et l'hectare, malgré la densité de son grain, car ce blé ne taille pas. Avant le semis, appliquer la fumure suivante à l'hectare : 400 kg de superphosphate ; 400 à 500 kg de chlorure de potassium ; 150 à 200 kg de nitrate de chaux ou ammoniacale ; 100 à 150 kg. Ensemencé dans ces conditions, même vers le 10 avril, on le récoltera entre le 20 et 25 juillet, car c'est un blé de 100 jours.

### Les GANGSTERS du MONT-D'AT

Roman par Henri FABIEN

— Oui, tu ne vois que les épines, moi je vois la rose, et pour moi elle est si belle, si envoi, que les épines ne comptent pas. Celle qui ne sent pas cela n'est pas une artiste. — Il renouait à comprendre cette conception de la vie, comme à discuter. Il esquissa un grand geste vague comme pour exprimer à lui-même qu'il jetait le manche après la cognée et qu'il était fou de vouloir arracher des idées de ce cerveau féminin où elles semblaient avoir des racines plus profondes et plus solidement accrochées au tuf que celles d'un chène.

Ce qui dominait en lui, même ce triste humour dramatique de son existence, était le souci bien masculin de sauvegarder son amour-propre. Il appréhenda la façon dont Bettina allait former l'impression de son acceptation. — Sous quelle forme vas-tu répondre à cette lettre ? Je ne voudrais pas que ce monsieur, — J'irai le voir. Ne sois pas inquiet. J'agrandirai telle sorte que rien ne puisse te porter ombrage. Nous ne sommes pas des ennemis. — Il se sentit rassuré. Elle devina sa préoccupation, et malicieusement elle sourit. Ah ! Les hommes. — Elle pensa tout à coup que Gérard Dorval, c'était moins athlétique que Grégory avait peut-être d'autres qualités, et des conceptions moins mesquines et égoïstes et vaniteuses. Comme si leurs pensées s'étaient rencontrées, il dit : — Si Dorval avait posé la question, et je t'ai dit la vérité. — Oui, je le crois, mais j'ai souvent songé à la coïncidence de son départ vers l'Extrême-Orient avec l'annonce de notre projet de mariage. Est-ce certain qu'il n'en ait éprouvé aucune peine ? — Je l'ignore, je n'ai plus eu l'occasion de le revoir à cette époque. — Une femme sent ces choses-là. — Il est possible qu'il ait eu de la peine. Dans ce cas, il a été d'une discrétion dont tu n'as pas à te plaindre. Mais toi, est-ce la première fois que tu te poses cette question ? Tu me parais soudain en proie à un scrupule un peu tardif à l'égard de ton collègue et ami. — Il eut un accès de franchise. — C'est vrai. J'ai cru, en ce temps-là, que Gérard souffrait, même si n'avait pour toi que de l'amitié, mais je t'ai aimé Bettina, et ce sentiment ne pouvait être balancé par aucun autre. — Il ajouta d'une voix plus basse : — Je t'aime toujours d'ailleurs, seulement je ne te comprends pas. — Pour la procédure alla vite. Au procès, Grégory ne se présenta pas afin d'être immédiatement, par défaut, le perdant de cette pseudo-bataille, et il avait pris l'engagement de ne pas faire opposition à la décision du tribunal. — Pour les conditions matérielles de la séparation, il régla les frais du procès, et il offrit à Bettina de garder pour elle le mobilier qu'ils avaient constitué et dont il eût préféré se séparer comme d'une attache trop visible avec le souvenir de cette union éphémère ; par délicatesse aussi, il ne songea pas à y installer un jour une autre femme. — Mais Bettina refusa cette offre, elle accepta seulement qu'il vendît le mobilier et qu'ils en partageassent le produit. — Pendant l'instance, elle s'installa dans une chambre garnie, au Quartier-Latin, et ils ne se rencontrèrent que deux fois, par hasard, sur les boulevards, où ils échangeaient quelques paroles banales, et devant le Louvre où elle était allée se constituer pour son costume en vue du gala, car il s'agissait d'un ballet historique, et c'était un jour où Grégory avait assisté au Pont des Arts à une répétition de natation. — La deuxième fois, ils s'étaient fait aussitôt séparés par la foule. — Dans les rédactions parisiennes, on nota la séparation, puis le flot de la vie févreuse de la capitale la fit oublier, on n'en parla plus. (A suivre.)

### Dans le département

#### COULANGES-LES-NEVERS

Pour les mobilisés. — Deuxième liste de donateurs. — M. Fabien Bourgeois, 10 francs ; Amable des vrais combattants, 50 ; M. Trucel, S. M., 20 ; M. Leroy, 30 ; Un chauffeur de taxi 50 ; Anonyme M. T., 100 ; M. Chereau, 25 ; M. E. D., 20 ; M. Gérard, 25 ; M. Garnier René, 50 ; M. Trucel, S. M., 20 ; M. Vignaut, 20 ; M. Pivrot, J., 100 ; M. Métaire, 100 ; M. Lh., 20 ; M. Duvièvre Etienne, 50 ; M. Pasdeloup, 50 francs. Total : 810 francs. Liste précédente : 2.900 francs. Total à ce jour : 3.710 francs.

Grâce à la générosité des donateurs un second envoi de colis aura lieu dans la première de mars.

Les familles des bénéficiaires sont priées de se présenter d'urgence à la mairie.

#### SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

Etat civil. — Naissances : Marc André Thirault, 74 ans, rue Paul-André Ferrière, Champfourreau ; Bernard Thil, rue des Fossés.

Décès : Colette Duvignot, 2 ans, rue de James Georges Vantard, 4 ans, rue du Château ; Marie Boizot, veuve Bonduix, 91 ans ; Lilliane Blondelet, 1 mois, rue Saint-Antoine ; Françoise Lemoine, 7 ans, rue de la Gare ; La Grétaudie ; Elisa Michot, veuve Goby, à l'hôpital-hospice 70 ans ; Marie Derxelle, à l'hôpital-hospice, 72 ans.

#### SARDY-LES-ÉPIRY

Récompense. — Mme Charles Dagonneau, chef de gare, à la station de Sardy-les-Epiry, vient de recevoir la médaille du travail, 32 ans de service. Son mari, M. Charles Dagonneau, avait obtenu la même médaille en 1936. Nos félicitations pour ces braves services.

#### SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

Avis de la mairie. — Les bénéficiaires des allocations militaires sont informés qu'ils doivent signaler sans retard au secrétaire de mairie, leurs changements survenus dans leur situation afin d'éviter toute complication pour le reversement, affectation spéciale, réforme, décès, enfants atteignant 16 ans, etc. D'autre part, les procurations pour être considérées comme valables ne devront pas avoir plus de trois mois de date. Eventuellement elles devront être renouvelées. Les allocataires doivent même signaler toute modification provenant de déplacement et en particulier ne pas demander le transfert de leur dossier dans une autre commune.

Dans le cas contraire, s'il s'agit de longs délais pouvant atteindre quelquefois plusieurs semaines. Le comptable chargé des paiements des allocations pour la commune de Saint-Amand-en-Puisaye M. le percepteur, route de Cosne.

### AVIS DE DÉCÈS

Nevers. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Madame veuve Jean GIRAUD Ancienne Blanchisseuse décédée en son domicile à Nevers, rue Francis-Garnier prolongé, le 24 février 1940, dans sa 79<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le mercredi 28 courant, à 13 h. 30 en l'église Saint-Etienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire, à 13 heures.

Sermages. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Monsieur Jean-Baptiste MATHE ancien marchand de porcs Chevalier du Mérite agricole décédé en son domicile, à Châteauneuf-Chinon, le 25 février 1940, dans sa 81<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 courant, à 10 h. 30 (heure légale) en l'église de Sermages. La levée du corps aura lieu à 15 heures de l'Ecole, à Châteauneuf-Chinon, le même jour, à 9 heures.

Villapourçon. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Madame veuve COCHOT née Jeanne BRIET décédée en son domicile, au Mousseau, commune de Villapourçon, le 25 février 1940, à l'âge de 76 ans. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures (heure légale) en l'église de Villapourçon.

Moulin-Engilbert. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Madame Marcel MAREAU née Marguerite MINE décédée à Moulin-Engilbert, le 25 février 1940, dans sa 82<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures (heure légale) en l'église de Moulin-Engilbert.

Oulon. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Monsieur Ernest GOBET décédé en son domicile à Oulon, dans sa 71<sup>e</sup> année. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 février courant, à 10 heures (heure légale) en l'église d'Oulon.

St-Aubin-des-Chaumes. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Monsieur Paul MERCIER décédé en son domicile, à Chalon, le 24 février 1940, à l'âge de 71 ans. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures (heure légale) en l'église de St-Aubin-des-Chaumes (Nièvre).

Bona. — Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Monsieur Philibert GUENOT décédé en son domicile, à Bona, le 24 février 1940, dans sa 82<sup>e</sup> année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 27 courant, à 10 heures (heure légale) en l'église de Bona, sa paroisse. De la part de Mme Guenot.

des collectes faites aux mariages ci-après dans la semaine écoulée : Hennette-Montaron, 28 fr. 40 ; Courat-Hautin, 15 fr. Ces sommes ont été réparties, moitié pour le Bureau de bienfaisance, et moitié pour la Caisse des écoles.

### LA RÉGION LOIRET

GIEN. — Etat civil. — Naissances : Pasdeloup Christiane-Raymonde, rue Petite-Boucherie, 5 ; Weiss Joseph-Claude, rue Anne-de-Beaujeu, 6 ; Girard Jacques, rue de la République, 1 ; Jeanne-d'Arc ; Baron Jean-Claude-Roger, rue Anne-de-Beaujeu, 6 ; Du-mois Michel-André, rue Anne-de-Beaujeu, 6.

Mariages : Néant. Décès : Renardin Josephine-Régine, veuve Didier, 31 ans, 13, rue Jeanne-d'Arc ; Taupia Francis, retraité du chemin de fer, 86 ans, 4, rue Etienne-Poët ; Janet Marie-Émile-Blancine, 77 ans, rue Jeanne-d'Arc, 33 ; Borne Georges-Victor, graveur à la Falencière, 55 ans, cité St-Lazare ; Chavagnet Julien, 77 ans, 15, rue des Pêcheurs ; Bellu Marie-La Fontaine ; Richard Claudine-Génévieve, 3 mois 1/2, avenue de la République ; Coris Eugénie, femme Guérymy, 66 ans, rue du Gros-Cailhou, 6 ; Depont Auguste-Isidore, tailleur d'habits, 57 ans, à l'hospice.

Épaves. — Objets trouvés : Une paire de gants de cuir ; une paire de gants de laine grise, une gant laine beige, une paire de gants laine verte, un gant de peau, un porte-monnaie marbré, fermant éclair, contenant 230 francs et de la monnaie (recompense). — Produit

de la question, et je t'ai dit la vérité. — Oui, je le crois, mais j'ai souvent songé à la coïncidence de son départ vers l'Extrême-Orient avec l'annonce de notre projet de mariage. Est-ce certain qu'il n'en ait éprouvé aucune peine ? — Je l'ignore, je n'ai plus eu l'occasion de le revoir à cette époque. — Une femme sent ces choses-là. — Il est possible qu'il ait eu de la peine. Dans ce cas, il a été d'une discrétion dont tu n'as pas à te plaindre. Mais toi, est-ce la première fois que tu te poses cette question ? Tu me parais soudain en proie à un scrupule un peu tardif à l'égard de ton collègue et ami. — Il eut un accès de franchise. — C'est vrai. J'ai cru, en ce temps-là, que Gérard souffrait, même si n'avait pour toi que de l'amitié, mais je t'ai aimé Bettina, et ce sentiment ne pouvait être balancé par aucun autre. — Il ajouta d'une voix plus basse : — Je t'aime toujours d'ailleurs, seulement je ne te comprends pas. — Pour la procédure alla vite. Au procès, Grégory ne se présenta pas afin d'être immédiatement, par défaut, le perdant de cette pseudo-bataille, et il avait pris l'engagement de ne pas faire opposition à la décision du tribunal. — Pour les conditions matérielles de la séparation, il régla les frais du procès, et il offrit à Bettina de garder pour elle le mobilier qu'ils avaient constitué et dont il eût préféré se séparer comme d'une attache trop visible avec le souvenir de cette union éphémère ; par délicatesse aussi, il ne songea pas à y installer un jour une autre femme. — Mais Bettina refusa cette offre, elle accepta seulement qu'il vendît le mobilier et qu'ils en partageassent le produit. — Pendant l'instance, elle s'installa dans une chambre garnie, au Quartier-Latin, et ils ne se rencontrèrent que deux fois, par hasard, sur les boulevards, où ils échangeaient quelques paroles banales, et devant le Louvre où elle était allée se constituer pour son costume en vue du gala, car il s'agissait d'un ballet historique, et c'était un jour où Grégory avait assisté au Pont des Arts à une répétition de natation. — La deuxième fois, ils s'étaient fait aussitôt séparés par la foule. — Dans les rédactions parisiennes, on nota la séparation, puis le flot de la vie févreuse de la capitale la fit oublier, on n'en parla plus. (A suivre.)

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURGES

Audience du 23 février (suite) : M. Hicte. — Huit boucliers et bouchiers de Viezon furent condamnés par le tribunal de Bourges, lors de ses audiences des 1<sup>er</sup> et 15 décembre 1939. Ce sont MM. Joseph Vilpoux, 62 ans, rue Croix-Hugo, et Gaston Claudin, 47 ans, route de Paris, qui furent punis chacun de 400 francs d'amende ; Mmes Couty, épouse Gergette Péronnet, 32 ans, place de la République, et Augustine Gauthier, 62 ans, quartier des Forges ; Labasse, née Christiane Geoffroy, 27 ans, rue de la République ; Jamet, née Françoise Luthier, place de la Croix-Blanche ; Guyot, née Germaine Blanchet, rue Gustave-Flourens et Lavaron, rue Lucienne Demay, 32 ans, à Vierzon-Forge, qui s'entendirent infliger 200 francs d'amende chacune. Ces jugements comportèrent en outre insertions et affichage. Tous ont fait appel. Me Mornet présente leur défense et sa plaidoirie tend à démontrer que pour qu'il ait défilé, il faut que les prix pratiqués soient supérieurs à ceux qui étaient en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre. S'ils sont supérieurs, alors, il n'y a pas eu de préjudice des époux Audubert et Pointard, habitant commune de Saint-Hilaire-de-Court, des chères d'homme et de femme, outre, au détriment de ces derniers, un pantalon de velours, sept poules et une pintade. Page est condamné à trois mois et un jour de prison, et sa compagne à un mois de la même peine.

Naiveté. — Le 19 décembre, alors qu'elle se trouvait boulevard Chanzy, en compagnie d'un touriste aphone, la nommée Yvonne Tixier, 28 ans, logeant au Prado, à Bourges, lui subtilisa, sans qu'il s'en aperçut, tant il était occupé, une somme de 200 francs, sur laquelle elle préleva, ultérieurement, 70 francs en faveur de Marcel Lesenfant, 19 ans, employé chez M. Aufort, volailler. Aujourd'hui, la fille Tixier et le touriste aphone, qui me, qui est octuagénaire, et qui, aux cours, doivent répondre d'outrages commis à la pudeur, et la première, en outre, de vol. Quant à Lesenfant, il est inculpé de recel.

La fille Tixier et Lesenfant, ce dernier par défaut, sont condamnés, chacun à trois mois de prison et un jour, de plus, en ce qui concerne la première, le tribunal prononce l'interdiction de fonction pour une durée de 5 ans. Le jeune homme est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Méfais d'un vagabond. — M. Focard, 19 ans, sans domicile fixe, fut arrêté à Sancerre pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. Il est aussi inculpé d'abus de confiance pour avoir gardé un vélo qui lui avait été prêt à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), par M. Georges Dupuyrier, en juillet 1939. Le tribunal lui inflige un mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende.

Les voleurs d'autos. — Dans la nuit du 8 au 9 janvier, en sortant d'une maison de la rue Sous-le-Ceps, Bourges, quatre individus décidèrent de s'emparer de la première auto venue, pour se rendre à Saint-Amand. C'étaient les nommés F. R., 17 ans, manœuvre ; N. S., 16 ans, mécanicien ;



# LES DÉRIVÉS DU PÉTROLE\*4 le esd du matin

## Communiqué officiel N° 352 DU 26 FÉVRIER (soir)

Journée calme dans l'ensemble.

## LES TROUPES SOVIÉTIQUES continuent leurs attaques DANS L'OUEST de l'isthme de Carélie

Helsinki, 26 février. Voici le communiqué finlandais :  
Sur terre. — Dans l'isthme de Carélie, les troupes finlandaises ont évacué l'île de Koivisto au cours de la journée du 26. L'ennemi a continué ses attaques dans l'ouest de l'isthme, ces attaques ont été repoussées par l'artillerie et l'infanterie finlandaises, qui ont infligé à l'ennemi de fortes pertes. A Salmenkari, une attaque soviétique a été repoussée après des combats qui ont duré toute la journée. Dans l'est de l'isthme, la journée a été calme. Au nord du lac Ladoga, en dehors d'une vive action d'artillerie, la journée a été également calme. Une batterie ennemie a été réduite, au cours de laquelle plusieurs détachements soviétiques ont été dispersés. Dans le secteur de Kuhmo, les Finlandais ont enlevé à l'ennemi un de leurs points d'appui et une compagnie soviétique a été dispersée. Par ailleurs, sur le front, activité de patrouilles à l'avantage des Finlandais.

Dans les airs. — Au cours de la journée du 26 février, les avions finlandais ont accompli des vols de bombardement et de reconnaissance derrière les lignes soviétiques ; en outre, au cours d'un certain nombre de combats, l'aviation finlandaise a repoussé l'ennemi avec succès. Dans l'intérieur, l'action ennemie a été réduite.  
Dans la zone des opérations, l'aviation ennemie s'est portée surtout contre le nord de la Finlande et au nord de la Ladoga. Entre autres lieux, ont été bombardés : Kuusamo, Kjami et Sotkamo. D'après les renseignements vérifiés, cinq avions ont été abattus au cours de la journée, plus de deux autres dont la chute n'a pas été vérifiée.

### A Syskyjaervi, l'encercllement des forces soviétiques se poursuit

Helsinki, 26 février. Dans la région de Syskyjaervi, les Finlandais poursuivent l'encercllement des forces soviétiques. Des groupes comprenant, parfois, jusqu'à cinq cents et six cents hommes, ont été détruits. Le général russe Borisov, commandant la dixième division soviétique, qui a été tué, a été enterré dans une fosse spéciale.

## Des navires de guerre ALLEMANDS sont réfugiés dans les ports de la côte mourmane

Paris, 26 février. Malgré le lancement par l'Allemagne d'une nouvelle vague de sous-marins, notamment en Mer du Nord, le système des convois continue à fonctionner sans incident.  
Fortement protégés par des avions de guerre et des patrouilles, les convois marchands continuent à arriver régulièrement dans les ports britanniques après une navigation paisible.  
L'intérêt se porte actuellement sur la présence des navires de guerre britanniques dans les parages les plus septentrionaux de l'Europe.  
Dans les milieux maritimes français autorisés, on se borne à déclarer à ce sujet que la présence de navires britanniques dans cette zone n'est motivée que par la présence de certaines unités de la marine de guerre allemande, probablement des sous-marins, dans les ports sus-

## M. DALADIER a présidé une séance du Cabinet de guerre

Paris, 26 février. La présidence du Conseil communiqué :  
M. Edouard Daladier, président du Conseil, a présidé, ce matin, à 10 heures, en séance du Cabinet de guerre, les ministres de la Défense nationale, le ministre des Finances et les militaires qui ont spécialement des attributions d'ordre économique.  
Cette réunion a examiné les principales questions des colonies et d'armement qui feront l'objet de la prochaine délibération du Conseil des ministres.

## Les négociations commerciales germano-hollandaises

Amsterdam, 26 février. Les négociations commerciales germano-hollandaises ont commencé, ce matin, à La Haye.

## DES TROUBLES auraient-ils éclaté dans la Russie du Sud ?

Londres, 26 février. Au sujet de bruits qui ont été officiellement démentis hier d'incidents de frontière russo-turque, le rédacteur diplomatique du Times écrit que la situation de la Turquie ne semble pas donner matière à appréhensions.  
Il semble aussi que, seules, les difficultés d'obtenir des informations exactes expliquent ce qui ait annoncé des incidents de frontière alors qu'il doit en réalité exister des troubles du côté soviétique.

## M. MYRON TAYLOR SERA RECU MARDI PAR LE PAPE

Cité du Vatican, 26 février. M. Myron Taylor, ambassadeur américain, a été reçu par le pape, pour la remise des lettres de créance du représentant personnel de M. Roosevelt auprès du Saint-Siège, ce matin à midi.  
Elle se déroulera selon le protocole en usage pour la réception des nouveaux ambassadeurs.

## La Conférence des pays nordiques s'est réunie à Copenhague

Copenhague, 26 février. A l'issue de la conférence des trois puissances scandinaves, le communiqué suivant a été publié ce soir :  
Les ministres des Affaires étrangères du Danemark, de la Suède et de la Norvège se sont rencontrés, aujourd'hui, à Copenhague.  
Au cours de leur réunion, ils ont adressé des télégrammes au ministre des Affaires étrangères de Finlande et au premier ministre d'Islande.  
La situation relative au conflit russo-finlandais a été l'objet de discussions. Les ministres des Affaires étrangères ont souligné que le désir le plus ardent et le plus profond de tous les peuples nordiques était que le conflit puisse se terminer par une date aussi rapprochée que possible par une solution pacifique qui sauvegarde l'entière indépendance de la Finlande.  
Les ministres des Affaires étrangères ont affirmé leur unanimité en ce qui concerne la politique de neutralité de leurs pays.  
C'est le journal qui reflète le mieux les idées du ministre des Affaires étrangères du Danemark, le *Politiken*, qui reconnaît lui-même, en commentant le dernier discours de M. Per Albin Hansson, ministre des Affaires étrangères de Suède, que l'affaire finlandaise met les Etats scandinaves dans une position particulièrement difficile.

## LES ATROCITÉS commises par les Allemands en Pologne

Londres, 26 février. Un Polonais, qui a passé trois mois dans diverses parties de la Pologne occupée par les Allemands, a écrit un livre qui vient d'arriver en Angleterre, et a donné sur les atrocités allemandes des précisions rapportées par le *Daily Telegraph*.  
Il cite tout d'abord les propos d'un officier allemand qui a déclaré, à l'adresse de l'Angleterre : « Il nous faut adopter contre les Anglais les méthodes que nous avons utilisées en Pologne. Cela comportera le bombardement des villes, la terreur parmi la population civile, et le déchaînement de nos troupes parachutistes. Notre manière de régir l'Angleterre ne sera pas plus douce que celle appliquée en Pologne. »  
D'autres détails sur la tyrannie allemande à Cracovie, ce Polonais a déclaré que les meilleurs magasins et marchés de la ville sont réservés aux Allemands. D'autre part, les Polonais sont déportés par milliers en Allemagne. Dans la prison de Montelupi, à Cracovie, des exécutions ont lieu chaque nuit. Certains prisonniers sont abattus sans motif de revolver par le Gestapo.  
A Kakopane, un grand nombre de Polonais de la Haute-Silésie, ont été jugés sommairement et condamnés à mort. Ce qui se passe à l'Hôtel Marlor, certains cas de dissensions se sont produits entre le Gestapo et les autorités militaires locales. En Galicie orientale, quelques officiers supérieurs autrichiens ont essayé de freiner l'activité de la Gestapo, mais rarement avec succès.

Certaines des atrocités commises contre les Juifs de Cracovie, sont trop horribles pour pouvoir être décrites. Des centaines de Juifs de Cracovie ont été tués, sans motif, en semblant de jugement. Les Israélites sont forcés d'être munis de laissez-passer spéciaux pour aller d'un quartier à l'autre, et de traverser les rues. Presque toujours les policiers de la Gestapo les soufflètent en les sommant de présenter leurs laissez-passer.

## M. Per Albin précise la politique de la Suède

Stockholm, 26 février. Le président du Conseil, M. Per Albin Hansson, a retracé dans un discours au cours duquel il a déclaré que la Suède actuelle depuis l'entrée en guerre des grandes puissances.  
« Cette politique, a-t-il déclaré, a été caractérisée par l'indépendance de la Suède en ce qui concerne la politique étrangère à suivre en ce qui concerne la défense nationale. La neutralité proclamée par la Suède n'a rien de commun avec l'égoïsme ni avec l'infériorité.  
« Il suffit de rappeler à ce sujet l'empressement de la Suède à recourir à l'aide de tous les pays et la collaboration énergétique du gouvernement de Stockholm à toutes les institutions de paix dans le monde. »  
A l'égard du conflit russo-finlandais, le président du Conseil, a aussi souligné la nécessité d'aider la Finlande autant que cela est compatible avec les possibilités de la Suède.  
« L'unanimité, à ce sujet, est faite dans le gouvernement et au Riksdag. Dans l'opinion publique, il y a certes, des divergences, mais celles-ci portent seulement sur des nuances. Personne en Suède ne s'opposera aux demandes d'aide plus efficaces de la part de la Finlande si cela reste dans les cadres politiques établis. »  
Le président rappelle que, d'ailleurs, l'aide se multiplie et remarque l'ampleur des envois de main-d'œuvre ainsi que les préparatifs faits pour recevoir des blessés et des invalides de Finlande.  
En ce qui concerne les demandes d'intervention, il fait remarquer qu'on doit considérer la politique suédoise à cet égard internationale et avoir sauvegardé le risque de la Suède d'être mêlée au conflit qui divise les grandes puissances est évident.  
M. Hansson déclare qu'il a la conviction d'avoir sauvegardé de la meilleure manière les intérêts de la Suède, tout en créant les meilleures possibilités d'aider et de soutenir la Finlande.

## Ce que l'on pense à Paris

Paris, 26 février. On a été frappé, à Paris, de la relative discrétion avec laquelle le communiqué de Copenhague traite des questions qui intéressent directement et exclusivement les pays scandinaves alors qu'il n'hésite pas à se prononcer sur des problèmes plus généraux, comme le conflit européen.  
La Suède, la Norvège et le Danemark, qui avaient, à la conférence de Stockholm, le 16 octobre dernier, affirmé leur étroite solidarité avec la Finlande, n'ont guère été, cette fois, au-delà d'une affirmation de collaboration à trois quand il s'agit de leurs rapports avec les grandes puissances belligérentes.

## M. SUMNER WELLES a conféré avec le comte Ciano

Rome, 26 février. M. Sumner Welles a été reçu par le comte Ciano à 10 heures. L'entretien a duré une heure et demie.  
Le comte du Palais Chigi, le secrétaire d'Etat adjoint à la Maison Blanche a exprimé aux journalistes sa grande satisfaction de sa conversation avec le ministre italien des Affaires étrangères, conversation qui, a-t-il dit, a été très cordiale.

Londres, 26 février. Tous les journaux du matin publient des comptes rendus détaillés de leurs correspondants en Italie. L'arrivée de M. Sumner Welles.  
Ils soulignent que, dans les milieux politiques italiens, on est sceptique au sujet des résultats de la mission de l'envoyé du président Roosevelt au cas où elle aurait pour but de rechercher une base de négociations de paix.  
Le correspondant du *Daily Express* à Rome affirme que M. Sumner Welles, après la conférence qu'il a eue avec M. Myron Taylor, envoyé du président Roosevelt auprès du Vatican, et M. William Phillips, ambassadeur des Etats-Unis au Quirinal, a établi des plans pour un voyage rapide à travers l'Europe qui lui permettrait de soumettre un rapport sur les chances de paix au président Roosevelt dans la première semaine d'avril.

Ces plans seront soumis aux ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne mardi quand ceux-ci rendront visite séparément à M. Welles chez l'ambassadeur des Etats-Unis.  
Au correspondant qui lui demandait si l'on pouvait préciser les instructions que lui avait données le président Roosevelt, M. Welles a répondu : « Aussi longtemps que je serai en Europe, la seule chose que j'annoncerai sera l'heure de mon départ d'un endroit à l'autre. »

## Un repris de justice est arrêté à Riom

Riom, 26 février. Le 20 février, le juge d'instruction de Clermont-Ferrand délivrait un mandat d'arrêt contre Horn François, 19 ans, pour violence. Malgré son jeune âge, Horn est déjà titulaire de plusieurs condamnations. C'est un nommé considéré comme très dangereux.  
Ce matin, les gendarmes de Riom, ayant appris sa venue à Riom, ont cherché à le rattraper sans succès. Ils ont appréhendé devant le juge d'instruction du Parquet de Clermont.

## Foires et Marchés

### TIRAGES FINANCIERS

#### Un nouveau millionnaire

Ville de Paris 5 p. 100 1937  
Les séries sont numérotées de 0 à 99. Le numéro 98 terminera l'opération. Les numéros gagnants sont :  
Le numéro 883.198 est remboursé par 1.000.000 francs.  
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 100.000 francs : 400.998 ; 410.998.  
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 25.000 francs : 212.298 ; 740.698.  
Les vingt numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs : 18.298, 75.598, 83.398, 108.998, 165.798, 187.198, 206.698, 270.698, 413.298, 448.298, 529.298, 558.298, 653.398, 688.398, 689.398, 692.098, 709.498, 818.198, 872.798, 885.898.  
Les autres numéros des cent-cinquante numéros des cent-cinquante numéros sont remboursés à 1.000 francs, ainsi que 39 séries de 100 numéros remboursés au pair.

#### Tirage du 26 février 1940

Le numéro 351.228 est remboursé par 200.000 francs.  
Le numéro 10.938 est remboursé par 10.000 francs.  
Dix numéros sont remboursés par 1.000 francs.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MOULINS

Trois gamins de Franche-Comté, poursuivis pour dégradation d'objets d'utilité publique, sont acquittés comme ayant agi sans discernement et placés sous la surveillance de leur famille.  
Antoine Guillennot, 11 ans, Etienne Picot, 29 ans et Jean Barthélémy, 17 ans, inculpés de délit de chasse, sont condamnés à 100 francs d'amende avec sursis, Guillennot et Barthélémy devront, en outre, acquitter le prix d'un permis.  
François Fauvel, sans domicile fixe, est condamné à deux mois de prison et 500 francs d'amende pour deux délits de braconnage commis à Gannay-sur-Loire et à Paray-le-Frésil.  
André Guérou, 51 ans, domicilié à Etretot, est inculpé de blessures par imprudence : son automobile renversa, à Oulins, près du pont des Bataillons, un jeune garçon qui fut blessé par diverses blessures. L'automobiliste est condamné à 16 francs d'amende.

## LES COURSES

### A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Oréon (R. Guyot) ; 2. Oblet (A. Arson) ; 3. Ossun (C. Masson).  
Mutuel : gagnant, 16,50 ; places, 8, 7,50.  
DEUXIEME COURSE. — 1. Orfé (Blanche (P. Orclina) ; 2. Olyva (M. Vercauteren) ; 3. Ondée du Soir (R. Expert).  
Mutuel : gagnant, 18,50 ; places, 12, 11, 10,50.  
TROISIEME COURSE. — 1. O London (A. Forcinale) ; 2. O'Pet (S. Simonard) ; 3. Usaka (I. A. Morel).  
Mutuel : gagnant, 36 ; places, 8, 6,50, 6,50.  
QUATRIEME COURSE. — 1. La Bulée (Reine) ; 2. Kaelin V (R. C. Simonard) ; 3. Melusin (A. Le Roy).  
Mutuel : gagnant, 14 ; places, 8,50, 13,50.  
CINQUIEME COURSE. — 1. Monsieur le Major (L. Forcinale) ; 2. Koulisse (Boston) ; 3. Mizéruze (S. Simonard).  
Mutuel : gagnant, 11,50 ; places, 7,50, 11,50, 11,50.  
SIXIEME COURSE. — 1. Négu III (A. Forcinale) ; 2. Narquois (R. Carpentier) ; 3. Neptune III (R. Simonard).  
Mutuel : gagnant, 54 ; places, 12, 7, 11,50.

## LA GUERRE contre les neutres

Rester forts dit un colonel belge

Bruxelles, 26 février. Dans un article intitulé : « La guerre contre les neutres », le colonel Borlé, chroniqueur militaire du *XX<sup>e</sup> Siècle*, constate que si, jusqu'à présent, la Belgique a été relativement épargnée et que si aucun de ses navires n'a été saisi, elle n'est cependant pas en sécurité. Elle est, en fait, en proie à une véritable terreur, et est de toute façon prudent de prendre certaines dispositions en vue d'assurer la sécurité des Belges qui voguent en pleine mer et de les protéger contre des actes hostiles.  
« Si l'agresseur, ajoute-t-il encore, ne s'attaque pas aux navires de l'Italie, du Japon et des Etats-Unis, mais coule nos plus volentiers ceux de la Hollande et des pays scandinaves, notamment du Danemark, dont la faiblesse militaire est extrême, il ne peut agir de même avec les navires de la Belgique qui, en une bonne position stratégique et une armée solide et dont le devoir impératif est de résister à tout événement, il est évident que la rétorsion appropriée, si ses réclamations restent sans effet. »  
Le colonel Requette conclut : « Dans le conflit actuel, c'est la Belgique qui, par sa modération et le sang-froid et non pas la faiblesse qui permettra aux Belges de conserver la paix tout en gardant la tête haute. »

## Ne pourrait-on envisager par un assouplissement des règlements un régime qui permettrait aux médecins de soigner indistinctement les civils et les militaires

Paris, 26 février. M. Lefas, qui a interpellé, mardi, au Sénat, est un fort brave homme, soucieux en tout, de n'indisposer personne, et, par surcroît, il se range politiquement dans cette catégorie de parlementaires si agréables de parlements anciens classes. M. Lefas a cité le cas d'un département breton où trois médecins ruraux sont, récemment, morts à la tâche, tant ils étaient surchargés de besogne.

« La calamiteuse paperasserie... Nous indiquons l'autre jour, que, quoiqu'on l'examine, chez nous, on retrouve toujours et partout, cette calamiteuse paperasserie qui encombre, embarrasse, paralyse... »  
On la montre au Sénat, s'opposant, par la rigueur de ses règlements, à certaines transactions qui permettraient par exemple, un régime de mixité, un médecin en uniforme pouvant indistinctement donner ses soins à des militaires et à des civils, sans que le grief puisse lui être imputé d'ajouter à une solde militaire, des honoraires civils.

On la montre, cette paperasserie, occupant un rôle important de médecins, tant à l'avant qu'à l'arrière. On avait jadis confié le soin de la scribouille à l'Intendance. Il a eu des mécomptes. On a alors créé un corps de gestionnaires. Mais ce sont des subalternes et on ne les utilise pas. Ainsi — c'est M. Lefas qui le rapporte et le propos figure à l'Officiel — les médecins chefs de formation sont obligés de signer jusqu'aux simples permissions.

Le galon suivant la valeur... Il y a plus important encore. Le galon est-il attribué dans le service de santé suivant la valeur professionnelle des médecins ? Ce qui compte, est-ce, comme le voudrait la justice, la raison, les titres cliniques ou universitaires ou plutôt que l'ancienneté et le fait que les périodes ont été accomplies avec fréquence ? Il nous faut appeler, au moins brièvement, l'attention sur ce qui se fait pendant l'autre guerre. Pour ruiner cette criante anomalie et aussi faire en sorte que les soldats blessés ou malades reçoivent des soins plus éclairés suivant laquelle des médecins et des chirurgiens éminents, pour un grade infime, ne croient pas inutile de venir sur la scène de mardi, au Sénat, d'autant que le débat est, comme on dit, loin d'être clos, qu'il renaitra au sujet du service de santé et s'étendra ensuite certainement sur d'autres plans.

## Un coup d'épervier

Il serait injuste — et nous sommes tout à fait d'accord sur ce point — de remettre en cause les conditions dans lesquelles s'est effectuée la mobilisation, ou l'opération. Quant à l'opération — c'est-à-dire le pays — il reste à voir ce qui en est résulté pour lui.  
Première remarque : quand un pêcheur retire l'épervier qu'il vient de lancer, il procède à un tri dans ses prises. Il rejette à l'eau le menu fretin — petit poisson deviendra gros — e, dans une certaine mesure, des gros poissons, car il faut bien songer à la reproduction, à la reproduction des emus.  
Or, après le coup d'épervier de la mobilisation, tout a été gardé, qu'il s'agisse des locaux ou des hommes.

Nous n'insisterons pas sur les cas douloureux qu'a provoqués cet état de choses, car, non seulement a été requis le personnel masculin (médecins, pharmaciens, dentistes), mais encore le personnel féminin, aussi bien les infirmières professionnelles que celles qui ne l'étaient pas.

Pourquoi une petite promotion, pourquoi attendre la promotion générale du mois de mars alors qu'une promotion complète et immédiate générale s'imposait ?  
Il est vrai que ce régime n'est pas particulier au service de santé. Nous y reviendrons à loisir quelque jour.

Francisque LAURENT.

## LES SÉNATORIALES sur le service de Santé

Ne pourrait-on envisager par un assouplissement des règlements un régime qui permettrait aux médecins de soigner indistinctement les civils et les militaires

Pourquoi n'avoir pas, par ailleurs, maintenu les dispositions prises en 1915 par M. Justin Godart pour conférer aux majors les grades correspondant à leurs titres cliniques ou universitaires ?

Paris, 26 février. M. Lefas, qui a interpellé, mardi, au Sénat, est un fort brave homme, soucieux en tout, de n'indisposer personne, et, par surcroît, il se range politiquement dans cette catégorie de parlementaires si agréables de parlements anciens classes. M. Lefas a cité le cas d'un département breton où trois médecins ruraux sont, récemment, morts à la tâche, tant ils étaient surchargés de besogne.

« La calamiteuse paperasserie... Nous indiquons l'autre jour, que, quoiqu'on l'examine, chez nous, on retrouve toujours et partout, cette calamiteuse paperasserie qui encombre, embarrasse, paralyse... »  
On la montre au Sénat, s'opposant, par la rigueur de ses règlements, à certaines transactions qui permettraient par exemple, un régime de mixité, un médecin en uniforme pouvant indistinctement donner ses soins à des militaires et à des civils, sans que le grief puisse lui être imputé d'ajouter à une solde militaire, des honoraires civils.

On la montre, cette paperasserie, occupant un rôle important de médecins, tant à l'avant qu'à l'arrière. On avait jadis confié le soin de la scribouille à l'Intendance. Il a eu des mécomptes. On a alors créé un corps de gestionnaires. Mais ce sont des subalternes et on ne les utilise pas. Ainsi — c'est M. Lefas qui le rapporte et le propos figure à l'Officiel — les médecins chefs de formation sont obligés de signer jusqu'aux simples permissions.

Le galon suivant la valeur... Il y a plus important encore. Le galon est-il attribué dans le service de santé suivant la valeur professionnelle des médecins ? Ce qui compte, est-ce, comme le voudrait la justice, la raison, les titres cliniques ou universitaires ou plutôt que l'ancienneté et le fait que les périodes ont été accomplies avec fréquence ? Il nous faut appeler, au moins brièvement, l'attention sur ce qui se fait pendant l'autre guerre. Pour ruiner cette criante anomalie et aussi faire en sorte que les soldats blessés ou malades reçoivent des soins plus éclairés suivant laquelle des médecins et des chirurgiens éminents, pour un grade infime, ne croient pas inutile de venir sur la scène de mardi, au Sénat, d'autant que le débat est, comme on dit, loin d'être clos, qu'il renaitra au sujet du service de santé et s'étendra ensuite certainement sur d'autres plans.

## Un coup d'épervier

Il serait injuste — et nous sommes tout à fait d'accord sur ce point — de remettre en cause les conditions dans lesquelles s'est effectuée la mobilisation, ou l'opération. Quant à l'opération — c'est-à-dire le pays — il reste à voir ce qui en est résulté pour lui.  
Première remarque : quand un pêcheur retire l'épervier qu'il vient de lancer, il procède à un tri dans ses prises. Il rejette à l'eau le menu fretin — petit poisson deviendra gros — e, dans une certaine mesure, des gros poissons, car il faut bien songer à la reproduction, à la reproduction des emus.  
Or, après le coup d'épervier de la mobilisation, tout a été gardé, qu'il s'agisse des locaux ou des hommes.

Nous n'insisterons pas sur les cas douloureux qu'a provoqués cet état de choses, car, non seulement a été requis le personnel masculin (médecins, pharmaciens, dentistes), mais encore le personnel féminin, aussi bien les infirmières professionnelles que celles qui ne l'étaient pas.

Pourquoi une petite promotion, pourquoi attendre la promotion générale du mois de mars alors qu'une promotion complète et immédiate générale s'imposait ?  
Il est vrai que ce régime n'est pas particulier au service de santé. Nous y reviendrons à loisir quelque jour.

Francisque LAURENT.

## LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

### Auto contre charrette

Moulins, 26 février. M. Colin Piers, cultivateur à Avernay, qui vivait son jour d'Allier, avec une voiture hippomobile a été heurté au carrefour par l'auto N. 800 N. II, 4 places, appartenant à M. Boudin, à Clermont. Le cheval a été renversé, mais a pu se relever seul. Déjà purement matériels.

Moulins, 26 février. M. Colin Piers, cultivateur à Avernay, qui vivait son jour d'Allier, avec une voiture hippomobile a été heurté au carrefour par l'auto N. 800 N. II, 4 places, appartenant à M. Boudin, à Clermont. Le cheval a été renversé, mais a pu se relever seul. Déjà purement matériels.